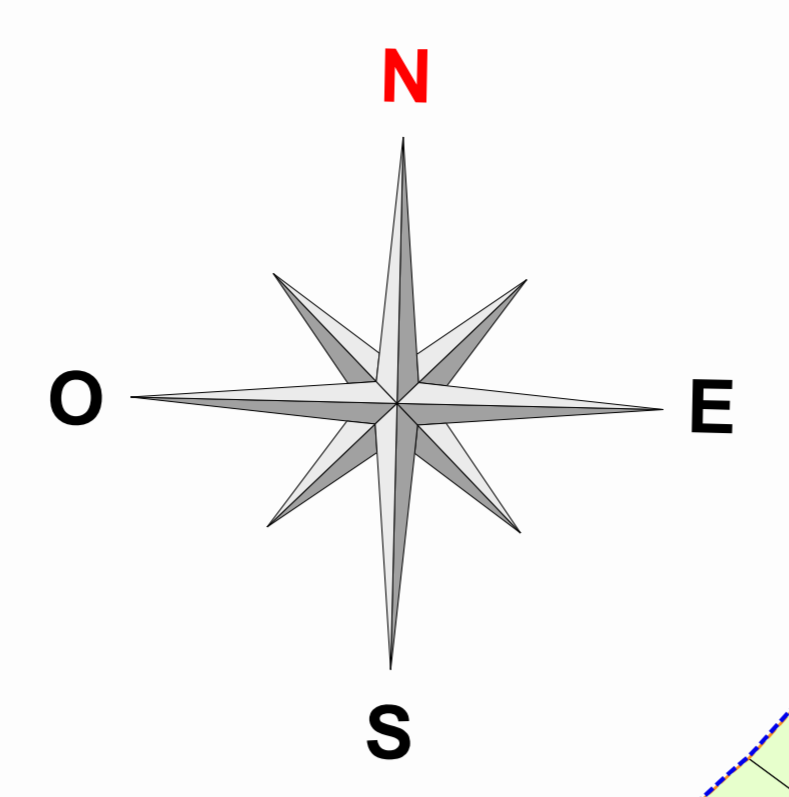


**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 Habitat (PLUiH)
 Valant Schéma de Cohérence Territoriale**

**3-2-a Plan de zonage
 Commune de Marigny**

Echelle 1/7000



PLU Avisé	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté en date du : 27 juin 2019 La Vice-Présidente chargée de l'Urbanisme : Frédérique Lemoine
PLU Approuvé	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté en date du : 18 juin 2020 La Vice-Présidente chargée de l'Urbanisme : Frédérique Lemoine

Communauté Urbaine Creusot Montceau

Définition des zones PLUiH

- UA Zone centrale à forte densité
- UAa Zone centrale à forte densité présentant un caractère architectural particulier
- UAb Zone de centre bourg historique dense
- UE Zone mixte pavillonnaire, de collectifs, d'activités ou de centre bourg
- UEc Zone pavillonnaire des clés minières
- UR Zone de hameau soumise au règlement national d'urbanisme
- UF Zone de friche industrielle en mutation
- UX Zone d'activités industrielles, de service, de bureaux
- UXa Zone d'activités existantes en milieu résidentiel
- UXb Zone d'activités de services de bureaux
- UZa Zone d'activités insuffisamment équipée
- UZb Zone d'activités commerciales
- AUJ Zone d'urbanisation future
- AUD Zone d'urbanisation future différée
- A Zone agricole
- Am Zone maraîchère en lots urbains
- N Zone naturelle pécunieuse
- Nd Zone naturelle d'ancienne décharge
- Ne Zone naturelle dédiée aux centrales photovoltaïques
- Nf Zone de mise aux normes des activités existantes
- Nj Zone naturelle de jardins
- Np Zone d'emprise de l'aérodrome
- Nx Zone de carrière
- NL Zone naturelle de loisirs
- NLu Zone naturelle de loisirs liée aux parcs urbains
- NLs Zone naturelle de loisirs liée aux équipements sportifs et de loisirs
- NLl Zone naturelle de loisirs liée aux équipements touristiques
- NLh Zone naturelle de loisirs liée aux secteurs nécessitant de l'hébergement touristique

Légende du Plan de zonage

- Limite de zone
 - Emplacement réservé
 - Batiment pouvant changer de destination
 - Zone tampon exploitation agricole
 - Réservoir biodiversité milieux humides
 - Réservoir biodiversité forêts
 - Réservoir biodiversité bocages et ripisylves
- Secteurs protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme :**

